

DELIBERATION N° 2000/06-23 - CLOTURE DE LA VOIE FERREE À SAINT-BLAINE

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, indique à l'Assemblée que la voie ferrée est franchie régulièrement par des habitants de Saint-Blaine, ceci malgré l'interdiction de traverser les voies.

Il souligne que cela comporte un réel danger et propose de faire installer une clôture le long de cette voie, par mesure de sécurité.

Le montant de cette dépense est estimé à 250 000 F TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à faire installer une clôture le long de la voie ferrée qui borde les habitations du quartier de Saint-Blaine,

- d'inscrire la dépense, soit 250 000 F TTC, au prochain budget supplémentaire 2000.